



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 février 2019

Question n° 33 de Mme Esperanza Pascuas, déposée le 4 décembre 2018 « Magasin Denner à la Bourdonnette : fermeture annoncée ? »

Rappel

« Le petit magasin de la chaîne Denner à la Bourdonnette se dirige vers une fermeture. Les habitants ne sont pas informés, et craignent la disparition d'un lieu de rencontre et, bien sûr, d'approvisionnement de proximité pour un quartier relativement enclavé. Il a été question de travaux dans le commerce, particulièrement mal isolé, mais ils ne semblent cependant plus à l'ordre du jour ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité est-elle au courant de la fermeture du magasin Denner de la Bourdonnette ?

La Municipalité a pris connaissance par le biais de M. Philippe Meyer, directeur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) que le Magasin Denner allait fermer. En effet, l'enseigne a mis fin à l'exploitation du magasin et a renoncé à poursuivre la location de cette surface commerciale. Il s'agissait en effet d'une enseigne « satellite » : Denner louait la surface et la mettait en sous-location à un commerçant indépendant qui était libre notamment d'y proposer d'autres produits en complément de l'assortiment de Denner. La Municipalité souligne l'importance de conserver une mixité fonctionnelle, une des contributrices à la mixité sociale.

Question 2 : Y a-t-il des propositions pour un nouveau commerce dans le quartier, géré par la FLCL ?

Un nouveau commerce d'alimentation générale réouvrira au même endroit. Mais il ne s'agira pas d'un Denner. Des négociations sont en cours pour la reprise de cette surface commerciale. Le calendrier ainsi que les conditions de reprise doivent être discutés dans le courant du mois de février 2019 pour une réouverture prochaine.



Question 3 : Des travaux sont-ils prévus ?

Denner n'ayant pas souhaité payer la remise en état de la ventilation obsolète, cette question a été abordée avec le repreneur qui entreprendra les travaux nécessaires pour une nouvelle ventilation permettant ainsi de garder une température stable afin que les produits puissent être conservés dans de bonnes conditions.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Esperanza Pascuas.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter